



## LA VILLE DE CROSNE

**Département de l'Essonne  
9200 habitants - à 20 km de Paris**

**Dans le cadre d'un renforcement de ses équipes  
la Municipalité**

### **RECRUTE des agents recenseurs (H/F)**

Le recensement 2021 a lieu tous les cinq ans et l'intégralité de la population doit être recensée. Les enquêtes du recensement population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

L'organisation de ces enquêtes nécessite la mobilisation d'un certain nombre d'agents recenseurs. La Municipalité recrute des agents recenseurs.

La principale activité est le dépôt et la récupération de documents INSEE au domicile des personnes concernées. Un agent recenseur doit être affecté à chaque zone de collecte de la commune.

#### **RÉMUNÉRATION**

Il s'agit d'une mission intense dont la rémunération est liée en partie aux résultats de l'agent recenseur. Le paiement des heures effectuées se fera comme suit :

- 159 € pour la tournée de reconnaissance
- 35 € par demi-journée de formation (il y en aura 2)
- 0,56 € par feuille de logement
- 1,14 € par bulletin individuel

#### **QUALITÉS REQUISES ET EXIGENCES**

- Aptitude à la rédaction.
- Ordre et méthode : organisation de son planning, suivi des réponses, classement des questionnaires.



- Persévérance : prévoir plusieurs passages à certaines adresses et des relances auprès des habitants.
- Pédagogie : expliquer l'intérêt du recensement et celui de se faire recenser par internet.
- Neutralité et discrétion seront des atouts pour cette mission dont l'objectif essentiel est le respect du secret des informations récoltées.
- Courtoisie et une bonne présentation.
- Bonne maîtrise d'internet et des messageries.
- Grande disponibilité : être totalement disponible durant la période de recensement, que ce soit en journée, en soirée, les week-ends, et ne pas avoir à s'absenter pour des congés ou autres raisons.
- Disposer d'un moyen de locomotion personnel.

*A noter : toutes les mesures sanitaires liées à la gestion de la pandémie COVID 19 seront prises pour assurer la sécurité des agents recenseurs.*

**Merci d'adresser dans les meilleurs délais, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, à Monsieur le Maire, Mairie de Crosne, 35 avenue Jean Jaurès, 91560 CROSNE ou par mail à : [drh@crosne.fr](mailto:drh@crosne.fr)**

Pour tout complément d'information sur les missions, vous pouvez contacter le pôle Population au 01 69 49 64 39/11.